

Comment ça marche ?

- **Pour bénéficier de cette offre vous devez acheter un smartphone Apple iPhone X du 16 novembre 2017 au 9 janvier 2018.** Vous renouvelez ou souscrivez un forfait mobile voix Orange Business Services ou d'un forfait data mobile Orange Business Services.
- **Estimez la valeur reprise de votre ancien mobile ou tablette.** Rendez-vous sur le [site reprise.orange-business.com](http://site.reprise.orange-business.com) ou sur l'application Orange Reprise disponible gratuitement dans votre espace client. Depuis le moteur de recherche sélectionnez le mobile que vous souhaitez faire reprendre. Vous découvrirez immédiatement l'estimation du montant de reprise. Si votre mobile ou votre tablette a encore une valeur (min 2€) il est éligible à la promotion bonus Orange Reprise. Offre de Bonus de reprise limitée à 20 terminaux par entreprise (même n° de SIREN).
- **Validation de la reprise et prise en compte de la promotion.** Remplissez le formulaire avec vos coordonnées et indiquez le **code promo iPhoneX** dans le champ code promotionnel. Vous avez jusqu'au 9 janvier 2018 pour valider votre reprise en ligne. Dépassé cette date, la promotion de bonus de 100 euros ne pourra plus être appliquée mais la reprise reste possible (au montant en vigueur à la date de la nouvelle estimation).

Le bonus de reprise sera appliqué sur votre facture et crédité sur votre compte Orange Business Services.

- **Envoyer gratuitement votre ancien mobile.**
Avec Orange reprise l'envoi de votre ancien mobile est entièrement gratuit et sécurisé. Une enveloppe à bulle préaffranchie vous sera automatiquement envoyée. Préparez votre enveloppe et déposez-la simplement dans un bureau de poste avant le 9 février 2018 inclus (cachet de la poste faisant foi), en ayant pris soin d'y joindre impérativement les justificatifs suivants :
 - si vous êtes nouveau client mobile Orange : copie du bon de livraison OU du bon de commande ET de votre contrat d'abonnement mobile ou data (même nom et adresse que la reprise)
 - si vous êtes déjà client : copie du bon de livraison OU du bon de commande confirmant l'achat du mobile (même nom et adresse que la reprise)
- **Recevez votre paiement.**
A compter de la réception de votre mobile, et à condition que l'état que vous avez déclaré sur le site Orange Reprise soit confirmé par nos équipes vous recevrez une auto facture correspondant à la vente de vos terminaux et nous procéderons à une compensation financière sur votre facture.

Mentions légales

offre réservée aux professionnels

Offre soumise à conditions, disponible du 16 novembre 2017 au 9 janvier 2018 en France métropolitaine et réservée aux professionnels. Conditions et détails sur www.orangepro.fr. Bénéficiez d'un bonus de 100 euros dans le cadre du programme Orange Reprise, pour toute souscription ou renouvellement d'un contrat mobile voix Orange Business Services ou d'un forfait data mobile Orange Business Services (avec 12 mois d'engagement minimum) et de l'achat concomitant d'un Apple iPhone X. Offre limitée par ailleurs à 20 bonus par n° SIREN et pour chaque n° SIREN, un seul bonus possible par ancien terminal repris. Offre limitée au 200 premières reprises. Offre valable sous réserve d'être éligible au programme Orange Reprise.

Le programme Orange Reprise est réservé aux clients entreprise Orange Business Services, propriétaires de mobiles éligibles. Reprise selon le modèle et son état à estimer sur <http://reprise.orange-business.com> ou sur l'application Orange Reprise disponible sur votre espace client. Le bonus reprise s'applique à tout terminal mobile ayant encore une valeur. Pour être éligible votre mobile (ou votre tablette) doit avoir une valeur de reprise de 2€ minimum (*voir conditions sur le site <http://reprise.orange-business.com>*).

Pour bénéficier de la promotion joindre impérativement à votre reprise les justificatifs nécessaires. Pour être valide, la reprise et les justificatifs doivent être au même nom et même adresse. Un seul bonus possible par téléphone ancien téléphone repris et par nouveau téléphone acheté.

- si vous êtes nouveau client mobile Orange : copie du bon de livraison OU du bon de commande ET de votre contrat d'abonnement mobile ou data (même nom et adresse que la reprise)
- si vous êtes déjà client : copie du bon de livraison OU du bon de commande confirmant l'achat du mobile (même nom et adresse que la reprise)

Conformément à la Loi dite Informatique et Libertés de 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données, pour des motifs légitimes, que vous pouvez exercer par courrier en écrivant à : Orange Service Clients Gestion des données personnelles 33734 Bordeaux cedex 9 (indiquer vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et joindre un justificatif d'identité)